

22/12/18

Volume XVII – Lettre 12

14 Tévéth 5779



Hil'hoth Bera'hoth par le Rav Dovid Ostroff sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

Hil'hoth Bera'hoth: Bera'ha ha'harona (aliments divers).

Que faire si l'on a récité "al haéts" à tort (sur une pomme par exemple)?

La dégustation d'une pomme, qui ne fait pas partie des sept espèces de fruits d'Israël, doit être suivie de la bera'ha "boré nefachoth". Bediaavad (a posteriori), la bera'ha "al haéts" est valable et suffisante. 1

Que faire si l'on consomme un kazayith de mezonoth et moins d'un kazayith de raisin ?

Le point soulevé par cette question est de savoir si, lors de la récitation de la bera'ha "al hami'hya" (bénédiction après consommation de pâtisseries, de vin ou de fruits d'Israël, dans laquelle chacune de ces catégories doit être nommée le cas échéant), il faut insérer la mention "al hapéroth" (indiquant la consommation d'un fruit d'Israël) alors même que la quantité minimale d'un kazayith n'a pas été consommée.

Selon Rav Moché Feinstein zatsal, 2 même une quantité inférieure au chiour est considérée comme un fruit et il convient d'ajouter le terme "al hapéroth" (les fruits) à la bénédiction "al hami'hya". Toutefois, les autres poskim (décisionnaires) 3 ne sont pas d'accord et considèrent qu'il ne faut pas ajouter la mention "al hapéroth" si un chiour de fruit n'a pas été consommé (même règle pour le vin). De plus, le séfer (livre) Vezoth Habera'ha rapporte 4 des preuves dignes de foi indiquant que Rav Moché Feinstein serait revenu sur son psak (décision) et en conséquence, selon la hala'ha, celui qui n'a pas consommé le chiour requis ne doit pas ajouter la mention concernée à la bera'ha. En cas de doute sur la quantité de fruits consommés, il est permis d'ajouter la mention "al hapéroth" (les fruits) à la bera'ha "al hami'hya". 5

[1] Michna Beroura siman 207:1 [2] אג"מ א"ח ח"ב סי' קט

[3] Rav Chlomo Zalman Auerbach dans Chemirath Chabbath Kehil'hata vol II page 178, Rav Eliachiv chlita

[4] פרק ה'

[5] Michna Beroura siman 208:82.

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport ויהי

(XLIX:15) וַיִּרְאֵהוּ מְנוּחָה כִּי טוֹב וְצֶאֱת הָאָרֶץ כִּי נְעֻמָּה וַיֵּט שְׂכָמוֹ לְכַבֵּל וַיְהִי לְמִסַּע עֶבֶד. il a goûté le charme du repos et les délices du pâturage; et il a livré son épaule au joug et il est devenu tributaire

Avant sa mort, Yaacov réunit ses 12 fils, représentants les 12 tribus dont le peuple juif est issu et donna à chacun d'eux une bénédiction parfaitement adaptée à son rôle unique au sein de la nation juive. En bénissant son fils Yissa'har, dont les descendants sont traditionnellement associés à l'étude de la Torah, Yaacov déclara que : « il a vu que le repos est bon et que le pays est agréable et il a livré son épaule au joug ... ».

Rav Yerou'ham Levovitz, le grand Machgia'h (superviseur spirituel) de la Yéchiva de Mir en Europe, souligne une contradiction apparente dans ce verset qui commence par faire référence à une vie confortable et tranquille et à l'agréable territoire dont jouit la tribu d'Yissa'har, chose qu'il est facile de comprendre et d'imaginer. Alors que nous commençons à rêver des plaisirs tropicaux dont bénéficie Yissa'har, Yaacov continue et associe cette vie tranquille au port d'un lourd fardeau, ce qui ne correspond guère aux images induites par le début de la bénédiction destinée à Yissa'har.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les Juifs européens étaient attaqués et pourchassés. Même ceux qui avaient réussi à se cacher ou à s'évader vivaient en permanence avec la crainte que des membres de leur famille n'aient peut-être pas été aussi chanceux. Au milieu de toutes ces destructions et de cette incertitude permanente, les étudiants de la Yechiva de Mir furent regroupés et purent fuir à travers la Russie vers le Japon et la Chine et finalement vers la liberté aux États-Unis.

Une des étapes de leur périple les mena sur un bateau dans une mer très agitée. En plus de leur angoisse lancinante sur le sort de leurs frères d'Europe de l'Est, la plupart de ceux qui étaient à bord devinrent très inquiets lorsque le bateau commença à être très secoué par la mer agitée, se demandant s'ils n'arriveraient jamais à destination. Pendant ce temps, l'illustre Roch Yechiva, le Rav Haïm Chmoulevitz, était totalement inconscient du danger qui l'entourait, complètement absorbé par le livre difficile qu'il étudiait. Quelqu'un l'approcha pour lui demander conseil «Où en sommes-nous?». Alors qu'il se référait à la situation critique du bateau, il fut très surpris lorsque Rav Haïm, complètement absorbé par son étude, lui répondit innocemment : " Au chapitre 3! "

Rav Yerou'ham explique que Yaacov nous enseigne que la vraie définition de la paix et de la tranquillité est totalement opposée à celle habituellement admise. Pour un occidental, le calme et la sérénité ne se conçoivent que sur une plage tranquille, avec un bon livre et un petit alcool, en profitant du clapotis des vagues, sous les rayons du soleil, sans que personne ne vienne le perturber.

Bien qu'il s'agisse d'une pensée plaisante et attrayante, elle restreint par définition notre état intérieur et le rend tributaire de facteurs extérieurs indépendants de notre volonté, ce qui implique que lorsque nous ne pouvons pas être dans la situation et dans les circonstances que nous préférierions idéalement, notre bonheur est malheureusement inaccessible à ce moment-là.

Il semble clair que la vraie tranquillité intérieure et la satisfaction peuvent difficilement se concevoir ainsi.

La Torah vient nous apprendre que notre mission dans ce monde est de nous élever au-dessus de toutes les situations auxquelles la vie peut nous confronter, de ne pas nous focaliser sur les contingences extérieures, mais sur ce que nous avons en nous. Si nous portons en nous une réserve inépuisable de joie intérieure et de sérénité, nous pourrions alors rester heureux et calmes tout au long des parcours et des épreuves de la vie, dont les circonstances sont trop souvent indépendantes de notre volonté.

En bénissant Yissa'har et ses descendants pour qu'ils portent en eux le joug de l'étude de la Torah et des mitsvoth, Yaacov leur révéla - et à nous par la même occasion - la clé des vrais שמחה והיים (bonheur et paix).

Celui qui apprend de son prochain un seul chapitre [de Torah], une seule loi, un seul verset, une seule parole ou même une seule lettre doit le traiter avec honneur. Ainsi, nous trouvons cela chez David, roi d'Israël, qui n'apprit d'A'hitofel que deux choses, l'appela son maître, son prince et son confident, comme il est dit: « Et toi, homme de ma valeur, mon prince et mon confident » (Psaumes 55:14). N'y a-t-il pas place ici pour un raisonnement à fortiori ? Si David, roi d'Israël, qui n'apprit d'A'hitofel que 2 choses, l'appela son maître, son prince et son confident, celui qui apprend de son prochain un chapitre, une loi, un verset, une parole ou même une lettre, ne devrait-il pas à plus forte raison le traiter avec honneur ? Et il n'est d'honneur [que] la Torah, comme il est dit: "Les Sages hériteront de l'honneur" (Proverbes 3:35) et il est dit "Et les intègres hériteront du bien" (ibid. 28:10). Et il n'y a pas d'autre bien que la Torah, comme il est dit: "Car Je vous ai donné la bonne prise : n'abandonnez pas ma Torah" (ibid. 4:2).

(A'hitofel était un conseiller du roi David qui se retourna contre lui, se ralliant à la rébellion d'Absalon et finit par se suicider. Voir II Samuel, 15-17. Selon le *Talmud* (*Sanhédrin* 101b), A'hitofel assista Absalon dans l'espoir de s'emparer lui-même du pouvoir.)

En fait, le *Talmud* insiste particulièrement sur l'étude de la Torah. Dans le chapitre XII de la Genèse, la Torah rapporte l'émigration d'Abraham vers la Terre d'Israël, suite au commandement de D-ieu. Le verset 5 indique qu'il a emmené avec lui les âmes qu'il avait «faites» à Haran. Au sens simple, ce sont les serviteurs qu'il a acquis, car «faire» en hébreu est parfois utilisé dans ce sens. Les Sages, cependant, l'interprètent comme signifiant les âmes qu'il a créées, en leur expliquant les voies de D-ieu, les amenant ainsi à la perception de D-ieu ou comme l'indiquent les Sages : « les amenant sous les ailes de la Présence divine ». Sur cette base, le *Talmud* commente: Quiconque enseigne la Torah au fils de son prochain est considéré comme s'il l'avait fait (créé) (*Sanhédrin* 99b). Ainsi, instruire autrui dans la Torah revient à une renaissance, bien plus que de l'assister dans une *mitsva* et même plus que de le mettre au monde.

Rav Naftali Tzvi Yehuda Berlin (le «Netsiv», grand *rabbin* lituanien du XIX<sup>ème</sup> siècle) a posé d'autres questions sur ce passage du *Talmud*. Comment comparer Abraham, qui a converti les âmes au monothéisme et celui qui enseigne la Torah à son prochain ? Nous pouvons peut-être comprendre qu'instruire les païens à la croyance en D-ieu est une forme de création. Cela éloigne les gens d'une existence dénuée de sens et vide et leur fournit un lien avec D-ieu et l'éternité. Mais comment le *Talmud* peut-il assimiler l'enseignement de la Torah à cela ? Si vous aidez votre compagnon d'étude, vous accomplissez évidemment un grand acte, mais s'il était un juif croyant hier, il est le même juif croyant aujourd'hui, juste un peu plus averti. En quoi l'avez-vous "créé" ?

Le Netsiv répond que l'étude de la Torah ne ressemble à aucune autre *mitsva* (d'une certaine manière, cette Lettre peut paraître redondante avec les précédentes, mais il s'agit d'un principe fondamental, ce qui fait de nous des juifs et cela vaut bien le chapitre entier qui y est consacré.) Quand on aide quelqu'un à accomplir une *mitsva*, comme par exemple, mettre ses *Téfilines* (phylactères), on l'a aidé dans un domaine spécifique et, aussi importante que soit cette aide, cette personne n'est pas meilleure qu'auparavant.

Par contre, l'étude de la Torah, est très différente. Celui à qui on a enseigné une seule lettre de la Torah, n'a pas seulement reçu une aide dans ce domaine spécifique, mais est devenu une personne nouvelle et transformée, avec une perception plus profonde. De nouveaux horizons se sont ouverts à elle, de telle manière qu'elle a été radicalement transformée par son enseignant. Ne s'agit-il pas là d'une nouvelle naissance ?

L'étude de la Torah n'est pas une suite de pensées ou d'informations. C'est un lien et une connexion à D-ieu Lui-même. Chaque partie de la Torah forge ce lien à sa manière. On peut étudier ce qui semblerait autrement la partie la plus ingrate et la plus technique de la Torah (l'exemple classique invoqué dans ce cas est «Si un bœuf encorne une vache...» (*Michna* Baba Kama 5: 1)) et en devenir une personne plus sensible et attentionnée (il suffit de voir à quel point les étudiants de *Yéchiva* sont enthousiastes et dynamiques quand ils se plongent dans de tels sujets, comment leur âme s'enflamme avec la parole de D-ieu. Imaginez, au contraire, étudier une loi civile en détail de tout autre code juridique ... sans s'endormir). L'étude de la Torah a cet effet sur un individu. Ce n'est pas seulement la connaissance en soi, mais ce lien vers l'infini, un lien qui éveille et submerge à la fois.

#### Un mot sur la Téfila

par Rabbi A Leib Scheinbaum (*Pirké Chochanim*)

ותצילנו מדין קשה

#### Protège-nous d'un jugement sévère.

Cela concerne simplement, un jugement sévère rendu par une cour de justice.

Le Rav Chimon Schwab, *zal*, ajoute une interprétation pratique. Nous sommes constamment jugés par les autres, que ce soit sur nos relations avec autrui ou sur nos actions. Nous sommes jugés sur ce que nous faisons et sur qui nous choisissons de fréquenter. Nous demandons donc aux autres de nous juger לכה זכות (sous un jour positif), en nous accordant le bénéfice du doute. Il est si facile de calomnier quelqu'un, simplement parce qu'il "traîne" avec une mauvaise personne et de se demander sans cesse pourquoi il fréquente ce « genre » de personnes. Si nous ne sommes pas jugés positivement par nos semblables, nous sommes ainsi également considérés comme subissant un דין קשה (jugement sévère).

A la mémoire de Ra'hel ABISOR *bath* Sol ACOCA (14 Téveth 5765)  
& de Esther CHOUKROUN *bath* Sultana BERREBI (21 Téveth)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: [associationdeborahguitel@gmail.com](mailto:associationdeborahguitel@gmail.com) Site: [www.deborah-guitel.com](http://www.deborah-guitel.com)

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

**Note:** Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

**Important :** Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniz**